



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
18 septembre 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme
Soixante-deuxième session
Genève, 3-5 septembre et 14 septembre 2012

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-deuxième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 3 au 5 septembre et le 14 septembre 2012

I. Compte rendu des travaux

1. La soixante-deuxième session du Groupe de travail du cadre stratégique du budget-programme s'est tenue à Genève (Suisse) du 3 au 5 septembre et le 14 septembre 2012.

A. Déclarations

(Point 3 de l'ordre du jour)

2. Les orateurs ci-après ont fait des déclarations: M. Heiner Flassbeck, Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED; M^{me} Edi Yusup (Indonésie), au nom du Groupe des 77 et de la Chine; M. Abbas Bagherpour (République islamique d'Iran), au nom du Groupe des États d'Asie; M. Achyut Raj Sharma (Népal), au nom du Groupe des pays les moins avancés; M^{me} Dilshaad Uteem (Maurice), au nom du Groupe des États d'Afrique; M^{me} Martha Moreno (Paraguay), au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; M. Marcial Espinola (Paraguay), au nom du Groupe des pays en développement sans littoral; M^{me} Johanna Ifestou de Paredes (Chypre), au nom de l'Union européenne; et M^{me} Ericka Koszegi (Hongrie), au nom du Groupe D.

3. Le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED a donné un aperçu général des activités de coopération technique de la CNUCED en 2011, indiquant en particulier que les dépenses globales étaient restées stables en 2011. Les contributions de donateurs bilatéraux et multilatéraux avaient augmenté de 44 % par rapport à l'année précédente, grâce en particulier à une augmentation importante des contributions des pays en développement et de la Commission européenne. Les pays en développement représentaient à l'heure actuelle la plus grande partie des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED.

4. Des progrès avaient été accomplis en matière de rationalisation des activités et de regroupement des projets réalisés dans chacun des 17 ensembles thématiques. Toutefois, des efforts supplémentaires étaient nécessaires, et les donateurs qui étaient disposés à le

faire étaient vivement encouragés à donner des instructions précises au secrétariat concernant le regroupement de leurs contributions dans les fonds d'affectation spéciale thématiques pluriannuels et multidonateurs. La CNUCED avait continué de renforcer sa participation au processus de réforme de l'ONU, en particulier en assumant la coordination du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives. Elle avait continué en 2011 de recevoir des fonds de mécanismes de financement multidonateurs tels que les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et le Fonds de l'initiative Unité d'action des Nations Unies créé pour appuyer les activités interinstitutions au niveau des pays.

5. L'orateur a souligné qu'une fonction d'évaluation forte était importante, pour aider plus efficacement la CNUCED, les donateurs et les bénéficiaires dans des domaines comme l'analyse des projets et programmes en cours et la conception et l'exécution des projets et programmes futurs.

6. Les délégations prenant ensuite la parole, tous les représentants ont souligné l'importance de la coopération technique, pilier fondamental de l'action de la CNUCED. Plusieurs ont souligné la nécessité de veiller aux synergies entre la coopération technique et les deux autres grands domaines d'action de l'Organisation, à savoir la recherche et l'analyse et la formation de consensus. Il a été estimé par de nombreux représentants que la coopération technique devait tenir compte des préoccupations centrales des pays en développement, et être transparente et cohérente dans sa programmation, de façon à la rendre plus efficace et lui donner plus d'impact. En outre, l'accroissement des contributions des pays en développement montrait clairement l'importance que ces pays attachent à la coopération technique de la CNUCED. Bien des pays en développement, cependant, n'avaient pas les moyens de financer la coopération technique dans leur propre pays et comptaient donc toujours sur leurs partenaires parmi les pays développés pour continuer de les soutenir.

7. Plusieurs représentants ont invité les pays développés partenaires à garantir un financement prévisible, durable et cohérent pour les activités de coopération technique et de renforcement des capacités, notamment celles menées en faveur des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, qui soit à la mesure des besoins de ces pays.

8. Il a été estimé par de nombreux représentants que les efforts visant à simplifier la structure financière des ressources extrabudgétaires devaient se poursuivre; la mise en place de fonds d'affectation spéciale thématiques pluriannuels et multidonateurs ne devait pas cependant compromettre la portée et la réalisation des activités de coopération technique de la CNUCED.

9. Certains ont salué la plus forte implication de la CNUCED dans les activités liées au Cadre intégré renforcé et ont invité celle-ci à accentuer sa contribution au Cadre compte tenu de la demande croissante des PMA.

10. Nombre de représentants ont salué les résultats obtenus par la CNUCED dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies pour le commerce et les capacités productives et ont invité le secrétariat à poursuivre son rôle dans le processus de réforme de l'ONU pour la cohérence à l'échelle du système.

11. Plusieurs représentants ont pris note avec intérêt des renseignements concernant les nouveaux mécanismes de financement et ont invité les donateurs à doter ces mécanismes de ressources suffisantes pour soutenir la réalisation du processus de renforcement de la cohérence à l'échelle du système. Le processus «Unis dans l'action» constituait un enjeu majeur qui nécessitait de continuer de renforcer la coordination et la coopération avec les autres partenaires internationaux concernés.

12. La plupart des représentants ont relevé la contribution importante des deux principaux programmes de coopération technique de la CNUCED, le Système douanier automatisé (SYDONIA) et le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE). Certains ont aussi noté la contribution des projets d'appui concernant l'accès à l'Organisation mondiale du commerce, la concurrence, le développement des entreprises, la facilitation du commerce, les accords internationaux d'investissement, TrainForTrade, les cours régionaux sur les grands problèmes économiques internationaux et l'Institut virtuel. Un représentant a invité la CNUCED à mettre l'accent sur l'amélioration des capacités institutionnelles dans le domaine du commerce et de l'investissement, le renforcement de la participation économique des femmes, l'aide à la transition vers une économie verte et la promotion du secteur privé et de l'intégration économique régionale.

13. Certains représentants ont estimé que c'est aux pays eux-mêmes qu'il incombe au premier chef d'appliquer des politiques favorables au développement. Ils ont aussi souligné l'importance de la gestion axée sur les résultats et des indicateurs de résultats, avec lesquels il serait possible de mesurer les résultats des activités de coopération technique de la CNUCED.

14. En ce qui concerne l'évaluation du programme de la CNUCED sur la science et la technologie au service du développement, plusieurs représentants ont approuvé la recommandation des évaluateurs visant à revoir la structure du mécanisme intergouvernemental, de sorte que des questions liées à la science et à la technologie au service du développement telles que le transfert de technologie puissent être traitées comme il convient dans un cadre approprié.

15. Un représentant de groupe régional s'est inquiété de ce que les projets de la CNUCED pour son programme ne cadraient pas avec les dispositions du mandat de Doha concernant les activités en matière de transfert de technologie.

16. Plusieurs délégations ont exprimé leur accord avec la recommandation du rapport d'évaluation exhortant la CNUCED à continuer d'améliorer ses processus de planification, de suivi et d'information. Un représentant a souligné que les activités de coopération techniques devaient être suivies et évaluées selon les principes de la gestion axée sur les résultats.

17. Un représentant a invité la CNUCED à mener des travaux sur la façon d'intégrer la science et la technologie dans le développement national des PMA et la façon de mettre en œuvre le transfert de technologie appropriée et abordable.

18. Un représentant a partagé le point de vue de l'équipe d'évaluation selon lequel des experts locaux devaient être associés plus activement aux activités de projet de façon à permettre le renforcement des capacités locales.

19. En ce qui concerne le point 4 c) de l'ordre du jour, plusieurs délégations ont estimé que l'exécution des programmes et des projets devait avoir une forme équilibrée et devait répondre aux préoccupations centrales et aux besoins précis des pays en développement, en particulier les PMA, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables.

20. Un représentant a souscrit à la recommandation selon laquelle une stratégie et des priorités plus claires devaient être établies pour chaque catégorie de pays, et a exhorté le secrétariat à assurer une définition plus claire des besoins de développement pour les pays appartenant à plus d'une catégorie, ou à la suite du reclassement pour les pays qui étaient sortis de la catégorie des PMA.

21. Un représentant de groupe régional a approuvé la recommandation selon laquelle les initiatives de coopération technique de la CNUCED pourraient être centrées sur les

domaines ci-après: renforcement des capacités institutionnelles, liens entre commerce et pauvreté et reclassement pour les PMA; intégration régionale et transports pour les pays en développement sans littoral; ressources limitées et isolement commercial pour les petits États insulaires en développement; et vulnérabilité aux chocs et aux catastrophes naturelles pour les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables.

22. Plusieurs délégations ont estimé que la Division pour l'Afrique, les pays les moins avancés et les programmes spéciaux devrait être renforcée, étant donné qu'elle était chargée d'aider les PMA, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, et vu ses compétences dans ce domaine. Certains représentants ont souligné la nécessité d'une meilleure coopération interdivisions pour la coopération technique en faveur de ces pays.

23. Un représentant de groupe régional a demandé à la CNUCED de mettre au point une politique en matière d'économies et de gains d'efficacité, vu la crise financière mondiale, et a soutenu la recommandation de l'équipe d'évaluation visant à améliorer l'efficacité de la CNUCED dans l'exécution de la coopération technique. En particulier, la CNUCED devait améliorer sa coopération interdivisions, mieux adapter son aide technique en fonction des besoins particuliers des bénéficiaires et avoir accès à un financement pluriannuel et multidonateurs à plus long terme et plus prévisible.

B. Séances informelles

24. Le Groupe de travail a poursuivi ses délibérations dans le cadre de séances informelles.

C. Décisions du Groupe de travail

1. Projet de décision pour examen par le Conseil du commerce et du développement: examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (Point 3 de l'ordre du jour)

25. Le Groupe de travail a approuvé un projet de décision sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement devant être présenté à la cinquante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement du 17 au 28 septembre 2012 (voir annexe I).

2. Conclusions concertées (Point 4 b) et c) de l'ordre du jour)

26. Le Groupe de travail a élaboré des conclusions concertées sur le rapport d'évaluation du programme de la CNUCED sur la science et la technologie au service du développement (point 4 b) de l'ordre du jour) et sur le rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables (point 4 c) de l'ordre du jour) (voir annexe II).

3. Ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Groupe de travail (Point 5 de l'ordre du jour)

27. Le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour de sa soixante-troisième session (voir annexe III).

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

28. À la séance plénière d'ouverture, le 3 septembre 2012, le Groupe de travail a élu M^{me} Jolaade Adegola Orimoloye (Nigéria) Présidente et M^{me} Marta Bonet (Chili), Vice-Présidente-Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

29. À la même séance, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/WP/242), qui se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED:
 - a) Évaluation des activités de la CNUCED: aperçu général;
 - b) Rapport d'évaluation du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement;
 - c) Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables.
5. Ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail du Conseil du commerce et du développement.

C. Adoption du rapport du Groupe de travail du Conseil du commerce et du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

30. À la séance plénière de clôture de sa session (reprise), le Groupe de travail a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa soixante-deuxième session.

Annexes

Annexe I

Projet de décision pour examen par le Conseil du commerce et du développement

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 3 de l'ordre du jour)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec les bénéficiaires, les partenaires de développement et d'autres organisations internationales;
2. *Prend note* des rapports établis par le secrétariat à l'intention du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme;
3. *Réaffirme* le rôle du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme en tant que principal mécanisme de consultation entre les États membres sur toutes les questions concernant la coopération technique et de débat entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs;
4. *Prend note également* de ce que le montant total des programmes et des activités de coopération technique de la CNUCED est resté stable, mais qu'un travail important reste à accomplir;
5. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation des contributions aux activités de coopération technique de la CNUCED, et réaffirme qu'il importe que ces activités aient un caractère durable et prévisible;
6. *Prend note* avec intérêt des renseignements concernant les nouveaux mécanismes de financement, tels que les programmes de financement commun par fonds d'affectation spéciale multidonateurs au niveau des pays, et leur contribution à la cohérence à l'échelle du système, et invite les donateurs qui sont en mesure de le faire à assurer les ressources suffisantes à ces mécanismes;
7. *Exprime sa gratitude* aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour le soutien fourni et invite ceux qui sont en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles aux fonds d'affectation spéciale thématiques de la CNUCED de manière à faciliter la planification et l'exécution des activités de coopération technique, ainsi que leur prévisibilité et leur efficacité;
8. *Invite* tous les donateurs à utiliser la compilation de demandes établie par le secrétariat, outil pertinent leur permettant d'allouer leurs contributions en fonction des besoins et des priorités des pays bénéficiaires;
9. *Invite* les donateurs qui sont en mesure de le faire à contribuer à la réactivation du Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays les moins avancés, de façon à permettre à la CNUCED de répondre aux demandes d'assistance technique émanant des pays les moins avancés, notamment au titre de l'aide fournie pour l'application du Programme d'action d'Istanbul;

10. *Invite* le secrétariat à continuer d'accentuer sa contribution au Cadre intégré renforcé, notamment en œuvrant avec d'autres institutions pour intégrer le commerce dans les plans de développement nationaux des PMA conformément à l'alinéa e du paragraphe 18 du Mandat de Doha;

11. *Demande* au secrétariat de continuer d'œuvrer à l'amélioration de la cohérence de la planification et de la mise en œuvre des programmes de coopération technique, notamment en renforçant la coordination avec les missions permanentes à Genève et en veillant aux synergies avec les activités de recherche et d'analyse et de formation de consensus de la CNUCED, en améliorant la transparence de l'utilisation des ressources et en continuant d'améliorer la coordination et la coopération interdivisions avec les autres organisations internationales compétentes par des synergies et des complémentarités;

12. *Souligne* l'importance de la gestion axée sur les résultats dans l'exécution de l'assistance technique, y compris l'utilisation des indicateurs de résultats normalisés de l'ONU, qui mesurent l'impact au cours de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation, et le fait que l'assistance technique doit être menée de manière efficace et transparente, en contribuant à l'efficacité et à la qualité des activités de la CNUCED;

13. *Souligne* à cet égard la nécessité de poursuivre le processus de simplification de la structure de la coopération technique de la CNUCED par la mise en place de fonds d'affectation spéciale thématiques pluriannuels et multidonateurs sans compromettre la portée, le contenu et la qualité d'exécution de l'assistance technique de la CNUCED et sa capacité de dispenser une aide spécialement adaptée aux demandes des bénéficiaires;

14. *Félicite* le secrétariat de ses activités à l'appui de la réforme du système des Nations Unies; *prend note avec intérêt* du rôle de chef de file joué par la CNUCED dans le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives et la contribution efficace du Groupe à la mise en œuvre de l'Initiative d'aide au commerce.

Annexe II

Conclusions concertées

Point 4 b) de l'ordre du jour Rapport d'évaluation du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement

Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,

Ayant examiné l'évaluation approfondie du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement, telle qu'elle a été présentée dans le document TD/B/WP/234, et les observations du secrétariat la concernant, telles qu'elles sont exposées dans le document TD/B/WP/(59)/CRP.1,

1. *Remercie* l'équipe indépendante d'évaluateurs de son rapport d'évaluation, le secrétariat de son appui au processus et le Gouvernement norvégien de sa contribution financière à l'évaluation;
2. *Prend spécialement note* des recommandations énoncées dans le rapport d'évaluation, et de la nécessité d'en délibérer plus avant, de les adopter et de les appliquer rapidement conformément au résultat des délibérations;
3. *Prend note avec satisfaction* de la contribution apportée par les donateurs à ce programme et invite ces derniers, s'ils sont en mesure de le faire, à accroître leur soutien financier en faveur d'initiatives prévues dans ce programme;
4. *Constate* la pertinence des questions relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, et aux technologies de l'information et de la communication dans les activités de la CNUCED compte tenu du Mandat de Doha;
5. *Prie* le secrétariat d'améliorer la coordination et la coopération interdivisions globales de la CNUCED avec d'autres organisations dans ce domaine ainsi que ses pratiques de communication, de planification, d'exécution, de suivi et d'information liées au programme sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement;
6. *Prie* le secrétariat d'organiser une délibération sur les recommandations avant la prochaine session du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur la coopération technique et lui demande d'établir un plan d'action assorti de délais pour l'application des recommandations adoptées avant la prochaine réunion du Groupe de travail.

Point 4 c) de l'ordre du jour
Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables

Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,

Ayant pris note du rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation réalisée l'an dernier concernant les activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux petits États économiquement et structurellement faibles et vulnérables,

1. *Souligne* l'importance de la coopération technique et invite de nouveau les donateurs qui sont en mesure de le faire à accroître leur contribution financière aux initiatives visant à répondre aux besoins et aux priorités des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et d'autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, et invite le secrétariat à continuer d'améliorer les activités qu'il mène dans ce domaine en faveur de ces catégories de pays;

2. *Souligne* qu'il importe de veiller à ce que l'assistance aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux autres petits pays structurellement et économiquement faibles et vulnérables soit orientée en fonction de leurs besoins particuliers, et exhorte la CNUCED à redoubler d'efforts à cet égard;

3. *Reconnaît* le rôle de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux dans l'amélioration de la coordination des activités de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des autres petits pays structurellement et économiquement faibles et vulnérables, et demande que cette division soit renforcée de façon à lui permettre pleinement de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées, en coordination avec d'autres divisions techniques;

4. *Demande* au secrétariat de lui rendre compte des progrès supplémentaires qui auront été faits dans la mise en œuvre des recommandations à la prochaine session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique.

Annexe III

Ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Groupe de travail

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des descriptifs de programme contenus dans l'avant-projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.
4. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail du Conseil du commerce et du développement.

Annexe IV

Participation¹

1. Des représentants des États membres du Groupe de travail ci-après ont participé à la session:

| | |
|-----------|---------|
| Allemagne | Mexique |
| Bélarus | Népal |
| Chili | Pérou |
| Chine | |

2. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, ont participé à la session:

| | |
|---------------|----------------------------------|
| Algérie | Japon |
| Angola | Kazakhstan |
| Argentine | Koweït |
| Autriche | Lesotho |
| Barbade | Libye |
| Belgique | Lituanie |
| Bénin | Madagascar |
| Brésil | Maroc |
| Colombie | Maurice |
| Côte d'Ivoire | Mauritanie |
| Cuba | Myanmar |
| Danemark | Nigéria |
| Égypte | Panama |
| El Salvador | Paraguay |
| Équateur | Pays-Bas |
| Espagne | Philippines |
| Estonie | Pologne |
| Finlande | République dominicaine |
| Ghana | Serbie |
| Grèce | Soudan |
| Haïti | Thaïlande |
| Hongrie | Trinité-et-Tobago |
| Inde | Turquie |
| Indonésie | Uruguay |
| Iraq | Venezuela (Rép. bolivarienne du) |
| Irlande | Zambie |
| Italie | Zimbabwe |

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Union européenne
 Organisation des États des Caraïbes orientales
 Organisation de coopération islamique.

¹ Pour la liste de participants, voir TD/B/WP(62)/INF.1.

4. Les organes, institutions et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:

Centre du commerce international.
